

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

L'ECHO SAUMUROIS

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS

BUREAU: PLACE DU MARCHÉ-NOIR

Paraissant tous les jours, le dimanche excepté.

Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 15 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

INSERTIONS.

Annonces, la ligne, . . . 30 c
Réclamations, — . . . 30
Faits divers, — . . . 75

RÉSERVES SONT FAITES
Du droit de refuser la publication des insertions reçues et même payées, sauf restitution dans ce dernier cas; Et du droit de modifier la rédaction des annonces.

Les articles communiqués doivent être remis au bureau du journal la veille de la reproduction, avant midi.

Les manuscrits déposés ne sont pas rendus.

On s'abonne:

A PARIS,
A L'AGENCE HAVAS
8, place de la Bourse.

ABONNEMENT.

SAUMUR . . . 30 fr.
Poste . . . 16
Ensemble . . . 46

On s'abonne:

A SAUMUR,
Au bureau du Journal
ou en envoyant un mandat
par la poste.
chez tous les libraires.

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire. — L'abonnement doit être payé d'avance.

SAUMUR, 23 JUILLET 1886

Élections du 1^{er} août 1886

ÉLECTEURS,

Vous êtes convoqués le 1^{er} août pour élire les Conseillers généraux et les Conseillers d'arrondissement de vos cantons. Nous vous recommandons instamment de ne pas manquer de prendre part à cette élection.

Il s'agit en effet de vos affaires communales les plus importantes qui dépendent de vos votes, non plus du Préfet comme on aime à vous le faire croire, mais du Conseil général dont la majorité est et restera conservatrice.

Notre intérêt vous engagerait donc à nommer des Conseillers généraux appartenant à la majorité conservatrice du Conseil.

Mais la question est plus haute, plus générale, et, puisque des candidats se présentent qui invoquent leur titre de républicains pour obtenir vos suffrages, nous avons le droit de vous dire qu'on choisit bien mal le candidat pour demander aux intelligentes et riches populations de Maine-et-Loire, de voter un démenti à leur vote du 4 octobre dernier et d'accorder leur confiance aux républicains qui ruinent et démoralisent la France.

Depuis huit ans que les républicains sont au pouvoir, ils ont mis nos finances au pillage et sacrifié la vie de nos enfants dans des expéditions lointaines.

Ils ont emprunté six milliards en six années, ont augmenté de près de deux cents millions le budget public, ils vont avant peu contracter de nouveaux emprunts, et nous menacent de nouveaux impôts.

Le commerce et l'industrie sont durement atteints. L'agriculture surtout, souffre de détresse qu'elle n'avait jamais connue.

Les blés et les bestiaux sont à vil prix. Des spéculateurs étrangers s'enrichissent en écrasant nos marchés par l'importation des blés de l'Amérique et de l'Inde.

Les députés conservateurs, pour combattre cette concurrence désastreuse, avaient proposé, cette année, une loi qui frappait d'un droit de cinq francs par quintal les blés étrangers.

Cette loi allait être votée, notre agriculture protégée, quand le Gouvernement est venu s'y opposer et, à neuf voix de majorité, le 10 juillet dernier, les cultivateurs ont été sacrifiés par les Républicains.

Voilà comment les Républicains traitent l'agriculture!

Ils croient sans doute avoir assez fait pour elle en interdisant le catéchisme dans les classes, en proposant une loi pour chasser les sœurs de toutes les écoles, en exilant les princes et en ramenant en triomphe les assassins et les incendiaires de la Commune.

Ce sont là les bienfaits de la République.

Les affaires du département de Maine-et-Loire sont heureusement en de meilleures mains.

La majorité conservatrice du Conseil général les dirige avec sagesse et prudence.

ÉLECTEURS!

Si vous voulez que vos droits soient respectés, si vous voulez que les finances départementales ne soient pas dilapidées comme celles de l'Etat, **ne nommez pas des Républicains.**

Les Sénateurs de Maine-et-Loire:

Général D'ANDIGNÉ, Baron LE GUAY et BLAVIER.

Les Députés de Maine-et-Loire:

C^o DE MAILLÉ, BERGER, CHEVALIER, V^o DE LA BOURDONNAYE, FAIRÉ, MERLET, TH. DE SOLAND, C^o DE TERVES.

LE DUEL ROULANGER-DE-LAREINTY

Les témoins du général Boulanger et de M. de Lareinty adressent la communication suivante:

« Certains récits du duel de Meudon ont accrédité des assertions erronées, et nous avons pensé qu'il était de notre devoir d'y couper court.

» Nous affirmons les points suivants:

» 1^o Le ministre de la guerre n'a pas laissé le choix des armes au baron de Lareinty;

» 2^o Les pistolets n'appartenaient ni à l'un ni à l'autre des combattants;

» 3^o Le baron de Lareinty n'a pas été favorisé, comme on l'a prétendu, dans le choix de la place.

» Quant à cette autre affirmation que le ministre a tiré en l'air et que ses témoins ont dit que le général Boulanger n'avait pas tiré sur M. de Lareinty, elle est absolument inexacte et démentie, d'ailleurs, par les procès-verbaux.

» Général C^o ESPIVENT DE LA VILLEBOISNET.

» HERVÉ DE SAISY.

» Général FRÉBAULT.
» Général LECOINTE. »

L'AIR DES CHAMPS

Quelle influence étrange et instantanée vous a l'air des champs!

Il y a huit jours, sous ces vitrages du Palais de Luxembourg et du Palais Bourbon, irrévérencieusement définis: *Cloches à melons*, la majorité de nos mandataires, dédaignant la douceur de ce cucurbitacé, prenait modèle sur les pensionnaires de Bidet et de Pezon.

C'était un rugissement continu. Il leur fallait tous les jours un prince à se mettre sous la dent. A défaut de princes on commençait à grignoter les journalistes conservateurs.

se tendirent d'instinct vers lui... Mais la voiture passa, forçant le vieillard à se rejeter en arrière...

A peine retrouva-t-il sa liberté qu'il se précipita vers la loge. Le concierge était debout sur le seuil, les bras croisés.

Il regarda le pauvre musicien, devenu pâle et éffaré.

— Est-ce que?... dit Jacob, est-ce que... ils délogent?

— S'ils délogent? répondit rudement le concierge. Ah! bien! il paraît que vous ne lisez pas souvent les journaux.

Non, Stanislas ne lisait pas souvent les journaux. Il ne les lisait même jamais: il n'avait ni l'argent ni le temps voulus pour s'absorber dans la presse quotidienne. Sans compter que les actualités, les « terre-à-terre », comme il disait, du journalisme, lui causaient une profonde répulsion. Un jour, dans un beau mouvement, il avait appelé les journalistes « des gens qui disloquent le monde. »

Hélas! il ignorait à quel point son mot est juste quelquefois! Combien de rédacteurs passeraient sur le corps même de leurs amis, pour arriver en éclaireurs et donner à leurs lecteurs la friande primeur ou d'un malheur ou d'un scandale détaillé par le bout de leur plume, avec autant d'art que si cette plume était un scalpel.

O parleurs légers et sans pitié, qui oubliez volontiers qu'une plaie devient plus cuisante

Quand un aimable citoyen déclarait « qu'on n'avait pas assez guillotiné en 93 », ils applaudissaient avec une *furie* que n'a même pas atteinte la canaille que M. Clémenceau dispose aux grands jours sur le passage de l'ami Boulanger.

Venait-on par contre glisser un timide rappel aux intérêts généraux du pays, parlait-on céréales, péréquation de l'impôt, etc., etc., insinuaient-ils que le budget gagnerait à être étudié, discuté et voté au cours de la session ordinaire, et non à la vapeur en quelques dernières heures d'une session extraordinaire? Aussitôt cloche à melons et ménagerie se vidaient; ou bien on ramassait tous les bâtons qu'on pouvait trouver pour les jeter dans les roues de ce que M. Prudhomme nomme le *Char de la discussion*, et le pauvre char qui portait les intérêts généraux versait invariablement dans l'ornière politique.

Viennent les vacances et avec elles les scrutins des conseils généraux.

Nos honorables s'épandent dans la campagne, et soudain le cucurbitacé reprend la corde. Nos furieux deviennent des moutons. La laine leur pousse à vue d'œil.

La politique? Oh! ne leur en parlez pas. Les intérêts primordiaux, [les intérêts sacrés, etc., etc., de l'agriculture, du commerce, de l'industrie, il n'y a que ça, il n'y a que ça.

Qui parle de 93? Des mauvaises langues. Le député républicain aux champs a tellement horreur du rouge qu'il ne boit plus que du lait... ou du vin blanc. Il ne ferait pas de mal à une mouche. Il postule pour entrer dans la société des végétariens.

Si, par aventure, la mort dans l'âme, il a voté quelque pauvre petit projet de proscription, c'était pour barrer le passage à la *révolution* (prononcez *révolution* avec dégoût).

Ce calembourg inventé par M. Ferry et réédité par le Pilate de Montmartre, vulgairement dénommé le citoyen Clémenceau, qui consiste à rejeter aux seuls conservateurs l'épithète de révolutionnaire, est en grand honneur auprès du député aux champs, qui, de retour à Paris, recommencera aussitôt ses pâmoisons admiratives et ses déclarations emphatiques sur la grande, la sainte,

Feuilleton de l'Écho Saumurois.

LE VIEUX MUSICIEN

Par MARCHE LACHÈSE

Les hommes assez bien mis s'apercevaient les servitudes. Aidés du principal cocher, ils montaient un cheval dont la robe gris pâle, la queue flottante, la jambe nerveuse et le grand œil de velours annonçaient assez une incomparable.

Stanislas Jacob le connaissait, ce cheval. Il avait dit des mots tendres, pour qu'il l'avait vu suivre pas à pas M^{lle} Suber dans le jardin, et prendre délicatement dans ses bras le pain qu'elle lui présentait.

Depuis, il l'avait rencontré sur le boulevard M^{lle} Suber, Marguerite le montait avec élégance et avec grâce d'une amazone consommée. Elle aussi, elle retenait l'Arabe, de l'autre, armée d'une épée envahie, elle avait envoyé un gai bonjour à Stanislas.

Stanislas, aujourd'hui, Sald était-il soumis à cet état minuscule, étrange, qui, bien sûr, n'avait pour seul but de faire admirer sa beauté, puis-que ses deux inconnus, amateurs ou non, étaient

reçus dans l'ombre, par un valet?

Puis un brancard était posé à terre, devant le grand perron. Il supportait un tableau, en attendant sans doute un second... Et le vieux maître aimait tant à regarder les tableaux suspendus dans le salon Suber! Il n'avait jamais touché ni un pinceau, ni même un crayon; mais, aux yeux d'un artiste, le beau est comme Protée, il sait prendre toutes les formes. Et voilà qu'elle disparaissait cette noce vénitienne, dont les tons chauds ensoleillaient la pensée du vieux musicien, et où la mariée dansait avec une grâce si noble qu'elle avait inspiré à Stanislas Jacob une pavane non moins noble et non moins gracieuse, une pavane d'un brillant, d'un coloré, et, en même temps, d'un rétrospectif... Oui, il se l'était dit bien souvent, toute la Venise du XV^e siècle se résumait dans cette pavane.

Où fuyait la noce vénitienne? Et, pourquoi, au lieu des girandoles et des meubles dorés, les fenêtres du salon, vouées de leurs tentures, ne laissaient-elles plus entrevoir que le dépouillement et la nudité?

Jacob jetait à droite, à gauche, des regards stupéfaits, perplexes... Du côté du perron latéral, sur une voiture de transport, allant au pas pour gagner la rue, gisait, lié comme un condamné, le beau piano qui, souvent, avait fait goûter à l'artiste de si pénétrantes émotions... Les mains de Jacob

lorsqu'on la met à nu! vous ne voyez donc jamais surgir dans vos rêves, la tête haute et le regard menaçant, ceux que vous attachez à vos piloris!

Stanislas Jacob sentit sa gorge se serrer, quand il entendit l'exclamation du concierge. Celui-ci le regarda de nouveau et, baussant les épaules:

— Je crois, ma parole, que vous venez ici pour y faire de la musique, dit-il grossièrement.

A ce moment une fenêtre s'ouvrit au premier étage, une voix appela: « Monsieur Jacob! »

Stanislas ne l'entendit pas. Il recevait enfin du concierge le mot de cet énigme, il chancelait... En s'appuyant contre le mur, il releva forcément la tête. La voix redit son nom, en même temps que ses yeux, voilés par le saisissement, distinguèrent à peu près M^{lle} Suber penchée dans l'embrasure de la fenêtre ouverte. Il fit un violent effort sur lui-même, se rapprocha, et d'un geste, car il ne pouvait parler, il fit signe à Marguerite qu'il l'écoutait.

— De grâce, montez chez moi, dit la jeune fille. J'ai quelque chose à vous dire.

Stanislas pénétra dans la maison et trouva son chemin comme il put, au milieu des corridors. Où était le valet de chambre, à la tenue si correcte qui, d'habitude, le précédait en se dandinant? Ni lui, ni aucun autre laquais ne se montrait aux yeux du vieillard qui montait en forçant chaque pas, comme lorsque, dans un cauchemar, on gravit une côte escarpée.

(A suivre.)

la féconde, etc., etc., RRRÉVOLUTION!

Quant à ces journaux républicains de Paris et de province qui soufflaient le feu de la proscription, qui hurlaient la Carmagnole avec les Michelin ou mettaient — qu'on nous pardonne l'expression — le feu au derrière des élus, qui faisaient des façons pour accepter l'office de valets de bourreaux, ce ne sont plus des plumes d'oie hérissées qu'ils ont entre les mains, ce sont des pipeaux!

Sylvestre tenu musam.

Et cette métamorphose subite, instantanée, à quoi est-elle due?

Manifestement à l'air des champs...

A moins toutefois que les aspirants-végétariens n'aient envisagé principalement la carotte et que toute cette bergerie, ce mépris de la politique de rancune, d'avidités et de haines, ce souci unique des grands intérêts des contribuables ne soient qu'une vaste comédie jouée devant les électeurs à l'occasion du renouvellement des conseils généraux.

Il y a beaucoup d'esprits mal faits qui déclarent très admissible cette dernière hypothèse.

EDOUARD GRIMBLOT.

DEUX AFFICHES

PLACARD AFFICHÉ

M. Clémenceau. — Le duc d'Aumale est resté capitaine un an seulement, contrairement à la loi de 1834, vous le savez très bien.

(Officiel du 13 juillet.)

M. le général Boulanger, ministre de la guerre. — Je suis le premier à le dire très hautement, l'officier est propriétaire de son grade, et nul, absolument nul, ne peut l'en dessaisir; mais à une condition essentielle, c'est que ce grade, il l'ait obtenu conformément à la loi. (Vifs applaudissements à gauche.)

M. de La Rochefoucauld, duc de Bisaccia.

— Le duc d'Aumale vous a fait général.

M. Lefèvre-Pontalis. — Vous l'avez appelé « Altesse Royale ».

M. de Baudry d'Asson. — Vous l'appeliez « Monseigneur ».

M. le ministre. — Dans les états de service du duc d'Aumale, je ne vois aucune mention avant le grade de sous-lieutenant. Lieutenant le 1^{er} janvier 1838.

Capitaine le 1^{er} janvier 1839.
Chef de bataillon, la même année, le 15 novembre 1839; soit, après huit mois de grade de capitaine...

Lieutenant-colonel le 21 juin 1840.
Colonel le 27 mai 1841.
Maréchal de camp, c'est-à-dire général de brigade, le 7 septembre 1842.

Et enfin lieutenant-général, c'est-à-dire général de division, le 3 juillet 1843, à l'âge de vingt et un ans.

M. de Baudry d'Asson. — Et les campagnes?

M. Plichon. — Et la prise de la Smala!

M. Georges Roche. — Il y en a bien qui deviennent ministres tout d'un coup.

M. le ministre. — Dans ces conditions, messieurs, je crois que la loi de 1834 n'a absolument rien à faire ici.

(Officiel du 13 juillet.)

PLACARD A AFFICHER

« Le général Boulanger,
» Capitaine au jour de la déclaration de guerre 1870;

» CHEF DE BATAILLON le 17 juillet 1870;
» LIEUTENANT-COLONEL le 3 novembre 1870;

» Colonel le 29 janvier 1871....
» Ce qui constitue bien aussi un avancement « exceptionnellement rapide ».

» Et même plus rapide que celui d'un fils de roi.

» Si M. Boulanger a pu franchir allègrement,

» EN SIX MOIS

» TROIS ÉCHELONS de la hiérarchie,
» C'est parce que l'effet de la loi de 1834 et du décret du 2 novembre 1833 était suspendu. »

(Journal des Débats,
16 juillet 1886.)

M. Lucien de La Ferrière. — Je voulais demander, alors qu'on lisait les états de service du duc d'Aumale, qui ont marqué son nom sur la terre d'Afrique, qu'on nous montrât aussi les états de service de ceux que, en 1871, l'on intronisait généraux du jour au lendemain, lorsqu'ils n'avaient aucun passé militaire. (Applaudissements à droite. — Exclamations à gauche.)

M. le ministre de la guerre. — Je répondrai à l'honorable député que j'ai gagné chacun de mes grades par une blessure, et que je suis prêt à recommencer. (Vifs applaudissements à gauche. — Bruit à droite.)

(Officiel du 13 juillet.)

Par décret :

M. le général de division Boulanger (Georges-Ernest-Jean-Marie), ministre de la guerre, est élevé à la dignité de grand-officier de la Légion d'Honneur.

(Officiel du 16 juillet.)

LE DISCOURS DE M. BOCHER

Au mois de septembre dernier, l'honorable M. Bocher prononçait à Caen, dans une réunion où se trouvaient les principaux représentants du parti conservateur de la région du Nord-Ouest, un magistral discours dont on n'a point perdu le souvenir. A la veille d'élections départementales empruntant aux circonstances une importance particulière, l'éminent homme d'Etat a estimé, à juste raison, qu'il lui appartenait de faire entendre de nouveau ces conseils où nous sommes accoutumés de trouver enveloppés sous les formes de l'éloquence la plus sereine, les pensées les plus profondes et la plus haute sagacité politique. C'est à Caen que M. Bocher a pris cette fois encore la parole devant les membres du comité conservateur du Calvados, c'est à ses collègues qu'il s'adressait, mais il y a des hommes dont la parole est empreinte d'une autorité qui ne se limite pas. Les conservateurs du Calvados feront certainement leur profit des conseils qui leur ont été donnés, mais il n'est point en leur pouvoir, à supposer qu'ils pussent en avoir la pensée, d'accaparer la haute portée d'un enseignement dont profitera tout le parti conservateur.

« Nous sommes aujourd'hui, a dit M. Bocher, ce que nous étions il y a dix mois, animés des mêmes sentiments, des mêmes convictions et toujours prêts à agir ensemble avec la même et mutuelle confiance. »

C'est bien là, en effet, la situation du parti conservateur en face de la République. Peut-être même l'honorable sénateur eût-il pu affirmer que l'union qui avait eu pour

résultat les succès électoraux du 4 octobre était plus étroite encore depuis que l'iniquité de nos gouvernants était venue, en quelque sorte, la cimenter.

Les vices du gouvernement actuel ont-ils disparu depuis lors ou ont-ils tout au moins été atténués? Combien justement M. Bocher s'est écrié :

« Le gouvernement est-il moins violent, moins faible, violent envers les hommes d'ordre, envers nous, faible et lâche envers les révolutionnaires, les anarchistes, lâche à Decazeville, violent à Châteauvillain? Est-ce que l'administration est moins intolérante, la justice plus équitable? Est-ce que nos droits, nos libertés, nos croyances sont plus respectés, nos finances mieux administrées, nos charges moins pesantes? » Puis l'honorable orateur a montré la majorité du Parlement agitant tout, troublant tout sans rien achever ni rien résoudre. L'agriculture, toujours déçue; la discussion du budget toujours retardée à la dernière heure; le déficit croissant; un nouvel emprunt imminent et devant fatalement entraîner l'établissement de taxes nouvelles. Un seul acte accompli: la loi de proscription qui a chassé du pays les premiers des citoyens, de l'armée, les premiers de ses soldats. »

Voilà ce que, sur le terrain de la politique, les candidats conservateurs pourront rappeler aux électeurs. S'ils leur parlent d'affaires, ils les engageront à se souvenir que, dans la séance du 10 de ce mois, la Chambre, après huit jours de discussion, et au moment de conclure, a, sur les instances du gouvernement, ajourné le vote de la loi des douanes qui élevait le droit sur les céréales étrangères, et, quelques instants

après, rejeté le projet qu'elle avait voté la veille, et qui accordait un dégrèvement à la propriété foncière.

Le pays, invité à faire connaître ses sentiments, n'hésitera pas. Il repoussera des assemblées départementales les représentants d'un parti qui ne tempère sa mauvaise politique que par sa déplorable administration. Il enverra aux conseils généraux des hommes qui ne considèrent leur mandat que comme le moyen de veiller efficacement aux intérêts du pays et de les défendre contre les assauts incessants des véritables ennemis de la France.

Chronique générale.

Monsieur le Comte de Paris quittera Tunbridge-Wells le 10 août, pour faire un voyage en Ecosse, avec plusieurs des princes de la Maison de France.

Vers la deuxième quinzaine de septembre, Monsieur le Comte de Paris se rendra en Suisse.

M^r le duc d'Aumale a l'intention de l'accompagner dans ce dernier voyage.

M^r le duc d'Aumale, en ce moment à Londres, est descendu à Claridge's hôtel, où il a reçu la visite du prince de Galles.

Pendant son séjour à Bruxelles il a visité, à Uccle, le château de M. Zaman, l'ancien sénateur, qu'il voudrait acheter pour en faire sa demeure d'été.

Monsieur le Comte de Paris a, dit-on, définitivement renoncé à louer le domaine de Eastwell, dans le comté de Kent, et il reprendra probablement, à son retour de Suisse, Orléans-House, à Twickenham.

**

NOTE DE L'AMBASSADE RUSSE

L'ambassade de Russie adresse la communication suivante aux journaux :

« Plusieurs journaux, en rendant compte de l'inauguration à Nouart de la statue du général Chanzy, ont attribué à l'attaché militaire russe, le général baron de Friederiks, une attitude et un langage d'un caractère démonstratif incompatible avec sa mission officielle.

» Le général n'a pas été notamment dans le cas de parler des mérites militaires de l'illustre défunt; il s'est borné à relever, en s'adressant à la famille, les sympathiques souvenirs qu'il a laissés à la cour et dans la société à Saint-Petersbourg. »

**

Le maire de Decazeville, M. Cayrade, ancien député de l'Aveyron, celui qui a renvoyé le gendarmier qui essayait de sauver l'infortuné ingénieur Watrin, avait été frappé, au banquet du 14 juillet, d'une attaque d'apoplexie qui avait dégénéré en paralysie partielle. Il vient de mourir. Le Conseil municipal de Decazeville a décidé aussitôt que les funérailles de M. Cayrade seraient faites aux frais de la commune.

**

Nous trouvons dans le *Petit Journal*, en tête des annonces, la perle suivante :

« La photographie de M. le général Boulanger (14 et 17 juillet 1886) se trouve chez Pierre Petit, place Cadet, Paris. »

Les photographies de M. Pierre Petit représentent donc le ministre « dans les journées du 14 et du 17 juillet 1886. »

Le 14 juillet, c'est le jour de la revue. On doit nous montrer sans doute M. Boulanger avec son panache et ses grands cordons, caracolant sur le magnifique cheval noir que, probablement, il a monté tout exprès pour passer devant l'objectif de M. Pierre Petit.

Le 17 juillet, c'est le jour de son duel avec M. le baron de Lareinty. Nous sommes curieux de savoir si, sur sa photographie, le général Boulanger tire en l'air.

Pendant que le *Petit Journal* fait de la réclame pour M. Boulanger, la *Justice* essaie de dénigrer les gloires de la France. Voici comment la *Justice* traite un des plus grands hommes de notre époque, le maréchal Bugeaud :

« On nous dit que le duc d'Aumale est cité comme ayant été porté souvent à l'ordre du jour par le maréchal Bugeaud. On ne nous dit pas quel avancement, quelles faveurs le maréchal Bugeaud en retira. Mais certainement sa casquette ne dut pas être oubliée. »

De pareils outrages au caractère d'un homme dont l'armée française est justement fière seraient mieux à leur place dans un journal écrit à Berlin.

On lit dans le *Rappel* :

« Ce n'est pas M. Boulanger et M. de la Roche qui se sont battus, c'est la République et la République qui sont allées sur le terrain. »

Le pistolet-République dirigé contre la Monarchie a raté; la métaphore nous paraît heureuse et nous voulons en accepter la gure.

LA LÉGENDE DU BEAU GÉNÉRAL

Ne touchez pas à Boulanger. On lui perfectionne une légende et il ne faut pas blesser l'opération; on soigne sa gloire, on astique son fourmillement, on radote le plumet, on le pétrit, il est au four!

A la prochaine foire on le vendra en d'épices, c'est la consécration aussi; la foire que laxative de toute réputation geuse ou même ridicule.

Le montrera-t-on à pied ou à cheval? Pied, c'est un peu vulgaire, tout le monde va à pied, vous comme moi; M. Boulanger fut un héros à pied, à toujours regard d'ignorer, lui qui savait tout, l'art de monter un fier coursier. Son prestige en a souffert.

Le cheval blanc de La Fayette servit à la renommée de ce vieux marquis.

Voyez M. Clémenceau, il caracolait à cheval en forêt de Meudon et le matin dans les bois de Meudon et de l'ovation enthousiaste des 35 ouvriers travaillant qui attendaient le général en la chaussée de la rue Saint-Dominique.

On pétrira donc Boulanger à cheval sur son beau cheval noir, avec tous ses panaches et ses panaches.

On aurait bien voulu, pour dramatiser la posture, le représenter le pistolet au poing. On a craint de rater l'effet et de nuire à la légende en prêtant trop à rire aux badauds.

Le monde est plein de sceptiques cherchant trop souvent qu'à rire aux dépens des choses qui sont sérieuses et de celles qui ne le sont pas.

Il sera donc à cheval, sur son beau cheval noir, avec galons, panaches et bottes taillées en pointe à la mode du temps de Valois.

C'est le mignon de la populace qui se pétrira dans l'attitude d'un homme coré, haranguant du haut d'un cheval, un beau cheval noir, une foule haletante. On sera figurée par un nombre fort respectueux de graines d'anis disposées avec art sur le sabot et le poitrail du cheval, sur son cheval noir.

Ce sera très décoratif. Il n'est pas de mille aussi ruinée qu'elle soit par la République qui, pour une modeste somme de centimes (deux sous) ne puisse s'offrir un morceau du général.

Après l'avoir mis en pain d'épices, on tirera en image d'Épinal. L'artiste aura toute latitude pour donner libre essor à son inspiration.

Le beau cheval noir sera passé au bleu, l'industrie des imagiers est un peu décriée; mais quel succès! La légende du bon saint Nicolas ramassant les petits enfants n'a qu'à se bien tenir si elle ne peut pas être remplacée au fond des cheminées par la légende du beau général endormi par la pousse de la barbe au menton des garçons.

La légende sera répandue et produira des étalages de foire aux bolles de bouillottes, jusqu'au jour où le général sera en bronze, à moins que....

Di, tale avvertite omen!
A moins qu'avant peu, le beau général sur son beau cheval, son beau panache, son habit, tout cela ne soit bousculé au profit d'un haussement d'épaules de la foule.

Le beau général sera mis à pied, son cheval mené en fourrière, son beau panache servira de plumeau pour épousseter les tichambres, et son bel habit pendra au-dessus de la devanture d'un revendeur.

Les fabricants de légendes n'en seront pas pour leurs frais, et dans les foires, les chands de pain d'épices seront obligés de gratter le nom du héros hors de leur essai, pour écouler leur marchandise de faire passer cette figure aux badauds.

pour quelque général du Vénézuéla. Triste fin, trop facile à prévoir et plus proche que l'on ne croit. Vous m'en direz des nouvelles avant la chute des feuilles.

BULLETIN FINANCIER.

Paris, 22 juillet.

Légère reprise sur le 3 0/0, 82.90; faiblesse per-
manente du 4 1/2 0/0.
L'action du Crédit Foncier se maintient aux en-
vironnes de ses cours précédents, 1,353. Les deman-
des sont très suivies sur les obligations Foncières
500 et Communales 1885.
La clientèle de la Société Générale met en porte-
feuille les titres de l'institution. On cote de 435 à
440 le prochain mouvement de reprise doit porter
sur les titres au pair.
La Banque d'Escompte est parfaitement tenue à
475. Le portefeuille de la société est en très large
équilibre depuis le 1^{er} janvier, ce qui justifie une
évaluation beaucoup plus importante.
L'action de Panama n'a varié aujourd'hui que de
47 à 48. C'est toujours le 3 août prochain qui est
la date fixée pour l'admission des obligations nou-
velles. Le titre offert à 450 est remboursable à
1,000 fr. On inscrit dès à présent les demandes.
Les polices spéciales A B de l'Assurance Finan-
cière offrent un emploi temporaire très avantageux
aux capitaux disponibles.
Bonne tenue des actions des Compagnies de che-
min de fer.
Grand fermé des obligations.

Nouvelles militaires.

Nous lisons dans un journal militaire au
sujet de la revue du 14 juillet :

« Le défilé de l'Ecole de Saint-Cyr n'a
été exécuté aussi bien que les années
précédentes; cependant, on sait que le 1^{er}
régiment de France connaît le moyen infaillible
du parfait défilé; les anciens sont pla-
cés au premier rang et ils ordonnent à
leurs melons du 2^e rang de leur emboîter le
dos. »

« Le défilé s'exécute alors à rangs serrés
au tact des coudes, sans tenir compte des
prescriptions réglementaires de 0^m50 de
profondeur et 0^m15 d'intervalle. Nous sup-
posons que les mesures relatives à l'Ecole,
dans la loi militaire, ne sont pas étrangères
au mécontentement des élèves. Chacun sait,
en effet, que les élèves, en vertu de cette
loi, doivent passer par les rangs avant d'en-
trer à Saint-Cyr, et qu'il en résultera, par
suite, un accroissement considérable d'ef-
fectif d'élèves et, par conséquent, un nota-
ble abaissement du niveau des études. N'est-
ce pas ravaler cette institution ? »

« En outre, l'expulsion récente, de l'ar-
mée, des princes d'Orléans, les bienfaiteurs
par excellence de l'Ecole, n'est pas faite pour
ralentir l'enthousiasme des élèves envers le
général Boulanger. »

« Il nous souvient, d'ailleurs, d'un défilé
exécuté à la revue du 14 juillet par le ba-
taillon de Saint-Cyr, il y a quelques années,
lorsque le vénéré et glorieux aumônier de
l'Ecole reçut la défense d'assister au défilé
de ses élèves. Ce fut un tolle général de leur
part, et ils protestèrent à leur façon en man-
quant le défilé. »

« Il est vrai que, par contre, le général
Boulanger, s'il n'a pas autorisé l'aumônier
de Saint-Cyr à défilé, l'a remplacé, cette an-
née, par une cantinière qui a excité l'hilarité
présente et les applaudissements frénétiques
des spectateurs ! »

CHRONIQUE LOCALE

ET DE L'OUEST.

CHEMINS DE FER D'ORLÉANS

La Compagnie va apporter d'importantes
améliorations dans son service entre Paris
et Bordeaux, et vice-versa, à partir du 26
juillet.

Deux trains express dans chaque sens, un
par jour et un train de nuit, compre-
nant des voitures de toutes classes, effectue-
ront le trajet en 42 heures.

1^o Dans le sens de Paris à Bordeaux

Le train n^o 9, partant de Paris à 10 h. 45
du matin, et qui sera réuni au train 41 à
Bordeaux, arrivera à Bordeaux à 40 h. 44 du
soir.

Le train n^o 33, partant de Paris à 9 h. 40
du soir, arrivera à Bordeaux à 9 h. 35 du
matin.

2^o Dans le sens de Bordeaux à Paris

Le train n^o 38, partant de Bordeaux à

8 h. 10 du matin, arrivera à Paris à 8 h. 20
du soir.

Le train n^o 24, partant de Bordeaux à
10 h. 20 du soir, arrivera à Paris à 10 h. 40
du matin.

En outre des voyageurs de toutes classes,
de Paris pour Bordeaux et de Bordeaux
pour Paris, ces trains prendront aussi
à Paris les voyageurs de toutes classes en
destination des gares et stations des lignes
suivantes desservies par l'Etat :

1^o Ligne de Tours à Chinon, Bressuire,
La Roche-sur-Yon, Les Sables-d'Olonne ;

2^o Ligne de Poitiers à Niort, Saint-Jean-
d'Angely, La Rochelle et Rochefort ;

3^o Ligne d'Angoulême à Saintes et Royan.

Ils prendront également les voyageurs de
toutes classes en provenance des lignes ci-
dessus énumérées pour Paris.

Pour l'admission dans ces trains des voya-
geurs de 3^e classe en destination des diverses
gares qu'ils desservent, consulter les affiches
qui indiquent les conditions du parcours.

LA JUMENT VOLÉE

M. le Procureur de la République vient
d'adresser la nouvelle circulaire suivante à
tous les parquets de France :

« Saumur, le 23 juillet 1886. »

« Monsieur le Procureur de la
République,

« J'ai eu l'honneur de vous signaler le
vol d'une jument de sept ans, taille 4^m 55,
bai cerise, quelques poils blancs en tête,
échappée, le 3 juillet, sur le champ de cour-
ses de Verrie-Saumur; elle appartient à
l'Ecole de cavalerie de Saumur; elle a été
soustraite par des marchands ambulants :

« 1^o L'un se disant RABRUN, Joseph, 58
ans, né à Paris, taille moyenne, assez gros,
longue blouse bleue, cheveux grisonnants ;

« 2^o BOURGNEUF, 34 ans, taille moyenne,
petite moustache châtain clair, paletot à
carreaux marron, chapeau mou, noir, forme
melon ;

« 3^o Une femme de petite taille, ayant
assez d'embonpoint, cheveux grisonnants,
chapeau de paille avançant sur le front,
robe noire unie.

« Le 8 juillet, à Châtellerault, Bourgneuf
a offert cette jument, pour 300 fr., au sieur
Baumale, conducteur d'omnibus au Grand-
Monarque.

« Prière de prescrire les plus actives re-
cherches à la police, à toutes les brigades
de gendarmerie, gardes-champêtres, mai-
res, etc. (Communiquer à la presse.) Faire sai-
sir la jument et arrêter les inculpés. — Il y
a mandat d'arrêt.

« Ils voyagent avec voiture noire à qua-
tre roues, capote sur le devant, coffre-ma-
gasin sur le derrière, recouvert de toile
grise, contenant toile, mouchoirs, chaussu-
res, bas, cravates, espadrilles.

« La jument a des harnais trop petits
pour sa taille.

« Le Procureur de la République,
» PEYSSONNIÉ. »

L'accident de Château-la-Vallière.

On nous écrit de Château-la-Vallière, 22
juillet :

« Un terrible accident est arrivé ce ma-
tin sur la nouvelle ligne de l'Etat de Paris
à Bordeaux, à quatre kilomètres de Châ-
teau-la-Vallière.

« Par suite d'un tassement de terre, la
machine d'un train de voyageur a déraillé,
entraînant après elle plusieurs fourgons qui
ont été précipités au bas du talus.

« Le choc a été si violent que le méca-
nicien a été tué sur le coup ; le chauffeur a eu
une jambe broyée ; le conducteur, qui n'a
pas encore repris connaissance, est dans un
état des plus graves.

« Un médecin, mandé en toute hâte, est
sur les lieux.

« Les autres voitures du train, dans les-
quelles se trouvaient des voyageurs, sont res-
tées sur la voie, par suite de la rupture des
chaînes des fourgons. Sans cette heureuse
circonstance, de grands malheurs seraient
arrivés.

« On a immédiatement télégraphié à Sau-
mur afin d'avoir une machine pour remor-
quer le train.

« Le déraillement doit être attribué uni-
quement à la mauvaise construction de la
voie.

« Cette ligne de l'Etat joue de malheur ; à
peine ouverte, elle en est déjà à son deu-
xième ou troisième déraillement, lesquels,

heureusement, n'ont pas eu la gravité de
celui d'aujourd'hui.

« L'enquête qui va s'ouvrir déterminera
probablement les causes exactes de ces di-
vers accidents.

« Nous désirons vivement que le fait de
lancer des trains à marche rapide sur des
tronçons mal raccordés et à voie unique n'y
soit pour rien ; sans cela il n'y aurait plus
de sécurité possible pour les voyageurs.

« Il ne faudrait pas que le désir légitime
de faire concurrence à une compagnie rivale
nous expose chaque jour à de semblables
catastrophes. »

Voici quelques nouveaux renseignements :

Le déraillement s'est produit sur la nou-
velle ligne de l'Etat, de Saumur à Château-
du-Loir, à Chênehutte, entre Cheny et Châ-
teau-la-Vallière.

Le train 85, qui a déraillé, parti de Paris
à 41 heures 25, était un train mixte trans-
portant des denrées et marchant à une vi-
tesse très modérée.

Le chauffeur du train a été tué sur le
coup ; le chef de train est mort après avoir
subi une amputation ; un autre agent de la
compagnie a été blessé. Un voyageur est
contusionné.

La cause de cet accident est attribuée à
un tassement de remblai survenu à la suite
de l'orage de l'avant-dernière nuit.

THOUARS. — Lundi soir, plusieurs mem-
bres de la Société philanthropique de Thouars,
accompagnés de quelques amis, terminaient
leur fête, dans la prairie de Crevant, par un
dîner champêtre.

Entraînés par leurs rondes joyeuses, il
se faisait déjà tard lorsqu'ils songèrent à
rentrer.

Par malheur, des deux bateaux qui leur
avaient servi à faire la traversée, un seul,
le plus petit, restait. Le plus grand avait été
soustrait probablement par un de ces fai-
seurs de bons tours, que l'on rencontre trop
souvent.

Obligés de se servir d'une périssoire, M.
Béliard et deux jeunes gens, MM. Proust et
Giraud, s'embarquèrent.

A peine au large, la petite barque, trop
chargée et mal équilibrée, faisait eau. M.
Béliard, perdant son sang-froid, se jeta à la
nage et put à grand-peine gagner la rive ;
mais la secousse imprimée au bateau avait
suffi pour le faire chavirer. Giraud, sans
perdre un instant, fut assez heureux pour
s'accrocher à une planche et se maintenir
jusqu'à l'arrivée de M. Quillet, meunier
au moulin de Crevant, averti par les cris
de détresse des personnes restées sur le ri-
vage.

Quant au malheureux Proust, trop con-
fiant dans ses forces, il voulut lutter ; mais
il fut bientôt entraîné par le courant et en-
glouti sous les yeux de ses amis. Ce n'est
qu'après trois heures de recherches que l'on
retirait le cadavre de cet infortuné.

Avant-hier a eu lieu, en l'église Notre-
Dame de Versailles, le mariage du comte
Maximilien de Vernou de Bonneuil, sous-
lieutenant au 8^e cuirassiers, avec M^{lle} Jeanne
Rebillot, fille du général baron Rebillot, et
descendante par sa mère, née Ancillon de
Jouy, de Jean du Lys, frère de Jeanne
d'Arc.

Nous recommandons tout particulière-
ment à nos lecteurs les Eaux-de-vie blanches
préparées spécialement pour la conservation
des fruits et la fabrication des liqueurs, et
vendues 4 fr. 30 le litre ; qualité supérieure,
4 fr. 80 le litre pesant 50 degrés.
ÉPICERIE CENTRALE, 28 et 30, rue Saint-
Jean, Saumur.

Nécrologie.

LE D^r Eug. BAILLERGEAU

Samedi dernier, la ville de Doué-la-Fon-
taine était en deuil : on conduisait le convoi
d'un médecin distingué, d'un homme de
bien, le vénéré D^r Eug. Baillergeau.

A la cérémonie religieuse, l'église était
pleine, non seulement de la population de
Doué, mais du Puy-Notre-Dame, de Mon-
treuil-Bellay, de Thouars et de toutes les
habitations environnantes ; on avait tenu à
venir donner à ce médecin dévoué un té-
moignage d'estime et de reconnaissance.

Au cimetière, le D^r Farge, ami de la fa-
mille et président de l'Association médicale

de Maine-et-Loire, a rappelé la vie et les
mérites du D^r Baillergeau en un court éloge
dont nous extrayons les passages suivants :

« Eugène Baillergeau est né à Doué en
1806... la médecine fut pour lui une voca-
tion. Après quelque temps passé à l'Ecole
de médecine d'Angers, il vint faire à Paris
de solides études, de 1825 à 1829. Glorieuse
période pour la médecine angevine ; l'il-
lustre Béclard venait de mourir, mais toute
une jeune génération de médecins angevins
avait grandi sous son égide : Mirault quit-
tait l'Ecole pour en rapporter les fruits en
Anjou ; Ollivier d'Angers était déjà célèbre ;
Bérard aîné avait conquis l'agrégation par
d'éclatants concours, et son jeune frère, Au-
guste, allait y parvenir dans quelques mois ;
Billard, après avoir collaboré à l'œuvre ma-
gistrale d'Ollivier sur la moelle épinière,
commençait lui-même son remarquable
traité des maladies des enfants. C'est au
milieu de cette brillante pléiade que Bailler-
geau, plus jeune de quelques années, gravi-
tait autour des deux astres qui rayonnaient
sur la médecine française : Broussais sor-
tait triomphant de quinze années de luttés,
et Dupuytren faisait acclamer les bienfai-
santes audaces de la chirurgie.

« ...Si les débuts du jeune Angevin du-
rent refléter l'éclat de la doctrine physiolo-
gique, il eut bientôt retrouvé dans l'obser-
vation la voie féconde de la médecine tradi-
tionnelle. Sa thèse, sur une maladie terrible
qui fait trembler les familles et le médecin,
le Croup, était déjà l'œuvre d'un praticien.

« ...A côté de l'audace qui affronte les
batailles scientifiques, il n'est pas sans cou-
rage d'abandonner un grand théâtre où l'on
pourra réussir, pour vouer son existence
entière au rôle ardu et modeste de médecin
d'une petite ville ; c'est ce que Baillergeau
accomplit pendant cinquante-sept ans avec
une supériorité qui se peut résumer en quel-
ques mots : Sagacité dans le travail, dignité
dans le dévouement.

« ...Aussi ne fut-il point seulement un
praticien local : la sûreté de son jugement, la
distinction de ses manières, la droiture de
caractère en firent le médecin le plus recher-
ché de toute la contrée, le conseil autorisé,
l'appui invoqué de tous ses confrères.

« ...Des actes que sa modestie cachait, je
ne veux rappeler qu'un seul : lors de nos
revers en 1870, le dévouement des médecins
fut, j'ose le dire, à la hauteur de leur patrio-
tisme et de leur noble mission. Entre toutes,
Baillergeau choisit la plus ingrate et la plus
périlleuse, on le vit alors passer les jours et
les nuits enfermé, presque seul, dans la
salle des varioles noires ; s'il ne put sauver
la vie que d'un petit nombre, pour tous il
soutint le courage et adoucit la mort. En
d'autres temps, une distinction vingt fois
méritée eût décoré sa poitrine ! Ne la regret-
tons pas ; il faut, pour l'honneur et l'exemple
de notre profession, qu'elle compte des
hommes dont on puisse dire : « Il a servi
l'humanité pendant plus d'un demi-siècle
sans autre ambition que le devoir, sans
autre récompense que celle qui vient de
Dieu. »

« La fin de cette vie si longue et si bien
remplie est un deuil public.

« Au nom de notre Association fraternelle
générale, dont la fus un des fondateurs et
dans laquelle la vie médicale fut plus d'une
fois citée comme modèle, vénéré confrère,
digne ami, adieu... Non, plutôt au revoir
dans cette vie éternelle et meilleure que ta
foi et tes œuvres ne peuvent manquer de
l'assurer. »

M^{me} VEUVE CHAUSSARD

Ancienne coupeuse du magasin du Printemps

Rue du Marché-Noir, 22, à l'angle de la rue Dacier

— SAUMUR —

A l'honneur de prévenir toutes les dames qu'elle
vient de créer une nouvelle coupe de Corsage et
Jersey, fort joli et allant parfaitement bien.

Yu sa nombreuse clientèle, elle se propose de
faire des Costumes sur mesure depuis 35 francs.

Toutes les dames trouveront chez elle la haute
nouveau en tissu pour Robes et Manteaux.

La belle Lingerie toute faite, pour dame — le
Corset — le Japon-tourure.

PLUS D'ESSAYAGE

A toute personne, hors de Saumur, qui désire se
faire habiller par M^{me} veuve CHAUSSARD, il lui suffit
d'envoyer un corsage allant bien, puis la longueur
de jupe devant et derrière.

Exécution sans retard.

Etant secondée par une première ouvrière de
Paris, puis de très-bonnes ouvrières, M^{me} veuve
CHAUSSARD peut exécuter toutes commandes en
24 heures, et, pour deuil, en 10 heures.

PAUL GODET, propriétaire-gérant.

Etude de M^e CHAPIN, notaire à Angers.

A LOUER

Pour entrer en jouissance de suite,

MAISON DE CAMPAGNE

Et droit de chasse sur 450 hectares environ, situés entre Cholet et Chemillé.

Maison d'habitation, Écuries et Remises.

Etude de M^e PASQUIER, notaire au Puy-Notre-Dame.

A LOUER

PRÉSENTMENT

UNE MAISON

A Saumur, Grand'Rue, 12.

S'adresser, pour traiter, à M^e LECOY, avoué à Saumur. (489)

Etude de M^e BRAC, notaire à Saumur.

A VENDRE

GRANDE et BELLE MAISON

Très confortable et en parfait état, Avec Écurie, Remise, beau Jardin, à l'entrée du Pont-Fouchard.

S'adresser à M^e BRAC, notaire.

Etude de M^e LE BARON, notaire à Saumur.

A LOUER

MEUBLÉE OU NON

UNE MAISON

Sise rue du Temple, n° 17,

Composée : au rez-de-chaussée, d'une salle à manger, cuisine, grand bûcher; au premier étage, d'un salon, 2 chambres à coucher à feu, grands cabinets de toilette; au second étage, de chambre à coucher à feu; mansardes de domestiques, greniers.

S'adresser à M^e LE BARON, notaire, ou à M^e GRILLE, au couvent de Sainte-Anne, près Nantilly. (437)

A VENDRE

A L'AMIABLE,

Rue de la Visitation, 16,

Grand choix d'OBJETS MOBILIERS de toute sorte : vieux meubles, glaces, fénecs, objets d'art, argenterie, armes, etc. — Visible tous les jours.

Etude de M^e PAUL PROUX, commissaire-priseur de l'arrondissement de Saumur.

VENTE

Aux enchères publiques,

Le Samedi 24 Juillet 1886, à une heure.

A Saumur, place de la Bilange,

Il sera vendu :

Une ANESSE, deux barriques de VIN rouge et deux barriques et demie de VIN blanc.

Au comptant, plus 10 0/0.

Etude de M^e DOUSSAIN, notaire à Doué-la-Fontaine.

A CÉDER

UNE RENTE FONCIÈRE perpétuelle de dix-huit cents francs, très bien garantie.

Revenu net, 4 fr. 30 0/0.

S'adresser audit notaire. (479)

A LOUER DE SUITE

MAISON DE MAITRE

A Saint-Hilaire-Saint-Florent,

Avec écurie, remise, sellerie, caves et jardin.

S'adresser à M. JADEAU, chef de caves à Saint-Florent. (482)

A LOUER

PRÉSENTMENT,

UNE MAISON

Avec Écurie et Jardin,

Rue Duplessis-Mornay, à l'angle de la Montée-du-Fort.

S'adresser à M. TABOURDEAU, place de la Bilange. (438)

A LOUER

Pour la Saint-Jean 1887

DEUX MAGASINS

Ensemble ou séparément

Situés rue Dacier, n° 23,

Occupés par M. Ofray et Percher.

S'adresser à M. PROUST, rue de la Tonnelle. (424)

Vin rouge vieux

A VENDRE

S'adresser à M. E. CHARPENTIER, à la Martinière, par Allonnes. (494)

A LOUER

DE SUITE

PETITE MAISON

d'habitation

Avec cave, pressoir, cuve, pompe, bassins, etc.,

Jardin et petite Vigne plantée d'arbres fruitiers, d'un seul tenant et clos de murs.

Le tout est situé grande route du Pont-Fouchard à Saumur.

S'adresser à M^e veuve GUICHARD, au Pont-Fouchard.

A LOUER

PRÉSENTMENT

GRAND ÉTABLISSEMENT

Très-confortable,

Pour noces, banquets, bals,

Comprenant :

Grand CAFÉ avec billard, vaste jardin, deux jeux de boules, tir, balançoires, trapèzes et jeux divers.

MAISON d'habitation avec remise et écuries, située route du Pont-Fouchard à Saint-Florent.

S'adresser à M. MENIER-GUÉRET, rue de Lorraine, 20, Saumur. (466)

A VENDRE

UN CHIEN COUCHANT

S'adresser à M. COQUEBERT DE NEUVILLE, avoué, rue du Temple, 11.

A VENDRE

CHIEN COUCHANT

S'adresser à M. BLAIN, au Coudray.

A CÉDER DE SUITE

Pour cause de décès,

Une Imprimerie

Et un JOURNAL, le « Courrier de Bretagne »

Bonne clientèle.

S'adresser, pour tous renseignements, à M^e V. DRUILLET-LAFARGUE, à Lorient (Morbihan).

A CÉDER

DE SUITE

Librairie et Papeterie

Dans un des chefs-lieux de canton du département.

Bonne clientèle.

S'adresser au bureau du journal.

FABRIQUE D'AGRAFES

A ressort à double mentonnet POUR

COUVERTURES EN ARDOISES

Nouveau système perfectionné

Supprimant tous les inconvénients des crampons dans les voliges.

Breveté s. e. d. g.

LEMAIRE-BERSOULLÉ

M^e de bois du Nord et du Pays

Inventeur et seul Fabricant

Quai Saint-Nicolas, n° 13, à Saumur.

Cette agrafe est le perfectionnement de tous les systèmes connus.

Elle a l'avantage sur les autres systèmes de permettre d'enlever, de sur les couvertures, les ardoises avariées, de les remplacer par de nouvelles sans mutiler les agrafes ni les déranger en quoi que ce soit de leur place primitive.

Elles se fabriquent en fil d'acier galvanisé et en cuivre rouge, qualité supérieure, aux prix les plus réduits, suivant les cours des matières premières.

MAISON DE CONFIANCE

Connue depuis de longues années pour vendre à des conditions exceptionnelles de bon marché.

Les chantiers de bois de toutes espèces et de toutes dimensions sont les mieux assortis de toute la contrée.

Spécialité de parquets en chêne et en sapin du Nord.

Importation directe des pays de production des bois du Nord et de Canada. (904)

A VENDRE

Fumier de Cheval

S'adresser au bureau du journal, ou 13, rue d'Alsace.

SANS PALAIS NI CROCHETS

DENTS

Léon A. Fresco

Chirurgien-Dentiste

68, QUAI DE LIMOGES

SAUMUR

Extraction, Aurification - Prix modéré

Saumur, imprimerie de PAUL GODET.

Offres et Demandes

Une INSTITUTRICE anglaise, vant dans une famille à Saumur désirerait quelques leçons. S'adresser au bureau du journal.

On DEMANDE un garçon de 17 ans. — Bonnes références. S'adresser au bureau du journal.

M. NORMANDINE, pharmacien, Saint-Jean, demande un jeune homme pour commencer le pharmacie.

Une ANGLAISE, 23 ans, de bonne place comme bonne d'enfant ou femme de chambre. A. W., 3, rue du Port-Capitaine, Saumur.

LEÇONS de français et de latin. Répétitions. — Prix modérés. — S'adresser au bureau du journal.

ASSURANCES

ON DEMANDE des agents de bonnes Compagnies. — Références avantageuses. S'adresser au bureau du journal.

MAISON COLOMBEL

22 et 24, rue de la Tonnelle, Saumur.

Grande liquidation DE PAPIERS PEINTS

Toiles cirées et Devant de Cheminée

POUR CAUSE DE FIN DE BAIE

COURS DE LA BOURSE DE PARIS DU 24 JUILLET 1886.

Valeurs au comptant	Clôture précé.	Dernier cours.	Valeurs au comptant	Clôture précé.	Dernier cours.	Valeurs au comptant	Clôture précé.	Dernier cours.	Valeurs au comptant	Clôture précé.	Dernier cours.
3 % amortissable	82 80	82 87	Est	805	805	Obligations communales 1879	481 25	481	Gaz parisien	516 75	517 50
3 % (nouveau)	84 85	84 80	Paris-Lyon-Méditerranée	1197 50	1197	Obligat. foncières 1879 3 %	474 50	474 50	Est	388 25	388 25
4 1/2 % (nouveau)	107 50	107 93	Midi	1131 25	1132 50	Obligat. foncières 1883 3 %	382	381	Midi	387	387
Obligations du Trésor	510	508 50	Nord	1515	1515	Bons de liquid. Ville de Paris	528 75	528	Nord	399 50	399 50
Banque de France	4163	4165	Orléans	1317 50	1316 25	Obligat. communales 1879	481 25	481	Orléans	388 25	389
Société Générale	436 25	436 25	Ouest	870	870	Obligat. communales 1879	481 25	481	Ouest	388 25	389
Comptoir d'escompte	1017 50	1013 50	Compagnie parisienne du Gaz	1393	1417 50	Obligat. communales 1879	481 25	481	Paris-Lyon-Méditerranée	395	395 25
Crédit Lyonnais	518 75	520	Canal de Suez	2012 50	2010	Obligat. communales 1879	481 25	481	Paris-Lyon-Méditerranée	395	395 25
Crédit Foncier, act. 500 fr.	1355	1352 50	C. gén. Transatlantique	491 25	490	Obligat. communales 1879	474 50	474 50	Paris-Bourbonnais	391 75	390
Crédit mobilier	200	203 75	Russe 5 0/0 1870	103	103	Obligat. communales 1879	474 50	474 50	Canal de Suez	589	590

CHEMINS DE FER — GARES DE SAUMUR

LIGNE DE L'ÉTAT

SAUMUR — MONTREUIL-BELLAY — THOUARS						SAUMUR — BOURGUEIL						SAUMUR (ORLÉANS) — ANGERS							
STATIONS	Expr. matin	Omn. matin	Mixte matin	Mixte soir	Expr. soir	Omn. soir	STATIONS	Omn. matin	Expr. soir	Mixte soir	Mixte soir	Omn. soir	Omn. soir	STATIONS	Expr. matin	Omn. matin	Omn. soir	Expr. soir	Omn. soir
Saumur (orl.)	2 12	6 54	»	10 32	1 56	»	Loudun	»	8 42	»	1 53	9 11	»	Saumur	3 08	6 55	9 13	1 21	3 28
Saumur (état)	2 68	6 50	8 28	10 30	1 53	4 05	Thouars	6 15	12 40	1 30	4 24	9 12	10 10	St-Martin	»	7 08	9 26	1 38	»
Nantillyhalte	2 19	7 04	8 37	10 45	2 03	4 15	Montreuil (a)	6 48	12 59	2 03	4 53	9 45	10 29	St-Clément	»	7 15	9 33	1 46	»
Varr.-Chacé	»	7 10	8 48	10 52	»	4 22	Montreuil (a) (dép.)	6 58	1	2 23	5 03	9 55	10 30	Les Rosiers	»	7 23	9 41	1 47	»
Brézé-s.-Cyr.	»	7 18	9 02	11	»	4 30	Brézé-s.-Cyr.	7 19	»	2 23	5 03	9 55	10 30	La Ménitré	3 31	7 35	9 53	1 57	4 30
Montreuil (a)	3 37	7 31	9 19	11 15	2 21	4 46	Varr.-Chacé	7 28	»	2 46	5 24	10 17	»	Angers	3 58	8 23	10 41	2 40	»
— (dép.)	3 38	7 38	»	11 24	2 22	4 57	Nantillyhalte	7 35	1 17	2 51	5 29	10 22	10 47						
Thouars	2 57	8 06	»	11 57	2 41	5 22	Saumur (état)	7 49	1 27	3 02	5 40	10 30	10 57						
Loudun	»	8 09	»	3 16	3	»	Saumur (orl.)	7 48	1 25	3 01	5 38	»	10 55						

LIGNE D'ORLÉANS

STATIONS	Omn. matin	Omn. soir	Expr. matin	Expr. soir
Saumur	3 26	8 21	9 26	12 48
Varennes	»	8 34	9 37	1 01
Port-Boulet	3 49	8 45	9 45	1 13
La Chapelle	»	9	»	1 31
Langeais	4 26	9 29	10 09	1 54
Tours	5 05	10 12	10 40	2 35

SAUMUR (ÉTAT) — MONTREUIL — DOUÉ

STATIONS	Omn. matin	Mixte matin	Omn. soir	Omn. soir
Saumur (orl.)	6 54	»	8 34	»
Saumur (état)	6 50	8 28	4 05	8 30
Nantilly	7 04	8 37	4 13	8 43
Montreuil (a)	7 31	9 19	4 40	9 08
— (dép.)	7 34	9 25	5	9 10
le Vaudelnay	7 43	9 46	5 11	9 28
Baugé	7 56	9 50	5 20	9 45
Doué	8 05	10 03	5 29	9 54

SAUMUR — VERNANTES — CHATEAU-DU-LOIR

STATIONS	Mixte matin	Expr. soir	Mixte soir	Omn. soir	Expr. soir
Saumur (orl.)	7 57	1 28	3 04	5 42	10 58
Vivry	8 12	»	3 16	5 54	»
Blou	8 22	»	3 25	6 03	»
Vernantes	8 39	»	3 38	6 14	»
Noyant-Méon	9 13	2 16	4 04	6 38	11 44
Chât.-d.-Loir	10 31	3 08	5 09	7 43	12 33